

**Claude Muller.**

*Travaux linguistiques du Cerlico, 9, Absence de marques et représentation de l'absence, Jean Chuquet, Marc Fryd (éds), 1996, 31-45.*

**Economie des marques dans la conjonction comparative du français et dans la construction de la subordonnée comparative.**

**Introduction.**

Les comparatives du français présentent plusieurs caractéristiques dignes d'intéresser un colloque consacré à l'absence de marques: d'abord par son système particulier de conjonctions, qui singularise apparemment le français par rapport à l'anglais par exemple, ou l'allemand: le français ne distingue pas l'introducteur de comparative de la conjonction universelle des complétives; ensuite par les ellipses en comparative, phénomène très général et qui rapproche les comparatives de constructions juxtaposées ou coordonnées.

Je parlerai du premier problème, qui distingue le français des langues germaniques par une économie poussée des marques; je suggérerai ensuite, pour le second, une solution qui est liée à la double fonction des conjonctions comparatives.

### **1. La tête des subordonnées à corrélation.**

Je suppose que la position de tête d'une subordonnée construite sur le schéma de la corrélation à un antécédent (que celui-ci soit absent ou présent importe peu) comporte en français deux positions distinctes -cela sans m'appuyer sur des arguments formels développés dans la grammaire générative. Il me semble qu'on a de bonnes raisons structurelles, en français au moins, pour faire une telle supposition. Je distingue donc:

1) La position d'occurrence des pronoms pleins de type QU-, caractérisés par l'identité formelle qu'ils ont dans cette position et dans une position d'argument:

*A qui parle-t-il?*

*Il parle à qui?*

par l'occurrence possible de syntagmes complexes:

*La personne à l'identité de laquelle il est fait allusion...*

par la possibilité d'exercer une fonction et dans la principale et dans la subordonnée:

*Parler de qui on quitte à qui vient est une faiblesse.*

(Ex. cité par Sandfeld, p91).

2) La position d'occurrence de termes morphologiquement analogues (le type QU-) mais ayant des propriétés syntaxiques opposées:

-pas d'occurrence dans une position d'argument:

*Ce que fait Paul... \*Paul fait que?*

*Ce dont il parle... \*Il parle dont?*

-pas de possibilité de former un syntagme complexe:

*\*La personne à l'identité dont il est fait allusion*

-pas de fonction en principale, donc pas d'emploi en construction sans antécédent:

*\*Regarde que tu as fait!*

Ce second paradigme est pour moi interne en termes structuraux, comme le montre l'occurrence de la conjonction en français populaire dans les constructions ayant un terme QU-:

*Quoi qu'il dit?*

*Je ne comprends pas comment qu'on peut laisser ses affaires comme ça et allez-y voir si une autre saurait se retrouver dans ce pêle-mêle.*

(Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Poche., p490)

Il comporte d'une part la conjonction, à l'origine un pronom relatif cataphorique, annonçant le verbe, et d'autre part des formes fonctionnelles, également pronominales, mais distinctes de la conjonction en ce qu'elles réfèrent non pas au verbe conjugué, mais à un argument de la subordonnée laissé vide dans celle-ci.

Ces formes sont marquées par leur fonction: *qui*-sujet, *que*-non sujet<sup>1</sup>, constituant une paire minimale d'opposition<sup>2</sup>.

## **2. La tête des comparatives d'égalité: *que* et *comme*.**

Dans ce cadre, les comparatives suivent la règle générale des constructions à corrélation: à un corrélateur supérieur (dans la principale) répond un corrélatif inférieur (dans le complémenteur) lui-même relié à une position syntaxique dans la subordonnée. Appliquée aux comparatives (cf. Allaire, Muller 1983, Rivara), cette analyse fait de l'adverbe ou de l'adjectif de comparaison le corrélateur supérieur (l'équivalent de l'antécédent des relatives); le corrélateur inférieur est donc, soit *comme*, dans les constructions sans antécédent, adverbe signifiant sans plus la similitude (les deux interprétations dominantes de ce terme étant la "manière" -l'expression d'une ressemblance ou d'une identité, sans quantification, et la "quantité" ou plus exactement le "degré", valeur qu'on retrouve dans le *comme* exclamatif), soit *que* (dans toutes les constructions à antécédent).

La question qui se pose alors est celle de l'analyse de cette forme: faut-il y voir la conjonction "universelle" du français? ou une forme identique d'adverbe de comparaison? Ou encore, selon les constructions, a-t-on l'une ou l'autre des possibilités? Selon l'analyse, *que* est en position interne (le paradigme de la conjonction) ou en position externe, QU-, en alternance paradigmatique avec *comme*.

Puisqu'il est impossible de trouver *que* comparatif sans antécédent, on va d'abord supposer que cette forme est, comme les relatifs fonctionnels *qui* et *que*, le produit d'une forme de cliticisation -ou, si on trouve le terme impropre, le produit d'un processus de réduction et d'économie, qui dans le cas où un antécédent est présent, conduit à simplifier au maximum le corrélatif inférieur. Dans ce cas, il pourrait y avoir dans la dérivation un accord entre le corrélateur en position QU- et la conjonction en position interne, conduisant d'une part à l'effacement de toute forme QU-, d'autre part à l'attribution à la conjonction de la fonction du corrélateur.

Dans les comparatives à antécédent, *que* a donc quelque chose qui le distingue de la conjonction complétive: il est marqué fonctionnellement, ici comme le représentant d'un adverbe de degré vide dans la subordonnée, comme on le voit dans:

*Pierre boit autant de vin que Luc boit de bière*

comme ce serait le cas dans:

*Combien Luc boit-il de bière?*

Il peut aussi, bien entendu, représenter un adverbe de "manière" (par exemple dans *tel que*).

Les comparatives sont donc analysées sur le modèle de la relativation, soit pour l'exemple ci-dessus:

<sup>1</sup> Cette dénomination est préférable à celle de complément: en effet, *que* est aussi sujet extraposé (sujet "réel") ou attribut.

<sup>2</sup> L'argumentation pour une telle analyse se trouve chez Kayne, 1975. On a souvent proposé d'adjoindre dont à ces formes (Kupferman, 1985).

-antécédent: *autant*.

-position QU- (spécifieur de Comp): (e) coindicié à l'antécédent

-position interne: *que*, coindicié à la position QU-.

-position de déterminant devant *de bière*: élément vide coindicié à *que*, donc à QU-, donc à l'antécédent..

Il s'est ainsi créé une chaîne de coréférence liant l'antécédent à la position de l'élément vide en subordonnée.

En l'absence d'un antécédent, il est impossible de se passer d'un terme en position QU-:

*\*Pierre boit de vin que Luc boit de bière*

Dans une certaine mesure, *comme*, bien que plus vague sémantiquement, peut permettre de construire une comparative indépendante:

*Pierre boit du vin comme Luc de la bière*

mais il ne lie pas un déterminant de N, comme on le voit:

*\*Pierre boit du vin comme Luc de bière*

Dans les constructions sans nécessité d'un déterminant adverbial, le parallélisme est plus marqué:

*Pierre est aussi riche que l'était son père*

*Pierre est riche comme l'était son père*

D'autre part, la diachronie des constructions d'égalité montre que l'alternance entre *comme* et *que* est récente; jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle, et jusqu'à nos jours dans certains usages non standards, *comme* apparaît dans les constructions à antécédent. Chifflet, 1659, admet encore dans sa grammaire:

*Il n'est pas si aagé comme vous vous le figurez*

et déclare préférer *que* à *comme* dans:

*Il est aussi rude ennemy que parfaict ami*

Bauche (1929) signale dans le français populaire:

*Il est aussi grand comme lui*

C'est aussi un usage québécois; c'était la règle en ancien français (Jonas, 1971).

Il y a deux explications possibles à cette évolution:

-un alignement des comparatives d'égalité sur les comparatives d'inégalité, toujours construites avec *que* (c'est l'opinion de Bonnard dans le GLLF). Cette hypothèse me semble peu plausible car contraire à ce qui s'est passé dans les autres langues; en allemand dialectal, il y a une tendance à simplifier la conjonction comparative, mais alors c'est au profit de la construction d'égalité:

*Er ist größer wie* (standard: *als*) *der andere*

-autre hypothèse: un alignement sur la syntaxe générale des constructions à antécédent, telle qu'elle existe avec les relatives, avec un paradigme de pronoms relatifs "fonctionnels", cliticisés: c'est l'hypothèse qu'on a faite, liée à l'économie générale des marques dans les systèmes à corrélation du français.

### 3. L'inégalité: le pro-adverbe *que*.

Mais alors, comment expliquer les constructions d'inégalité? Le *que* y est antérieur à la distinction des deux paradigmes (il figure dans ces constructions, tel quel, dès les premiers textes français: Jonas, 1971). Ici aussi, on peut supposer plusieurs solutions:

-1) Le *que* est nécessairement une forme réduite dans le paradigme de la conjonction, parce que l'inégalité exige un antécédent: la forme unique *comme* ne peut signifier que la coréférence et la conformité, pas la dissemblance et l'inégalité.

- 2) Le *que* d'inégalité est en fait un pronom de type QU-, distinct de la conjonction.  
 -3) Il y a bien et un pronom ou adverbe *que*, de type QU-, mais il y a aussi comme ailleurs dans les constructions à antécédent la possibilité d'un remplacement de cette forme par la conjonction associée au verbe conjugué, en position interne, conjonction qui exerce alors les fonctions de cette forme QU-.

Je supposerai que c'est la troisième solution qui est la bonne: il y aurait bien un pronom *que* comparatif, comme il y a un pronom *que* interrogatif; dans les deux cas, le caractère "réduit", peu susceptible de fournir un support signifiant à un sens propre, le distinguera des pronoms pleins du paradigme QU-. C'est en quelque sorte un paradigme intermédiaire, tel qu'il a dû exister en ancien français, avant que se différencient nettement les pronoms pleins et les formes fonctionnelles. Ce pronom serait généralement "masqué" par la conjonction, mais il pourrait apparaître dès lors que la conjonction ne serait plus permise par le contexte.

Les arguments sont les suivants:

-en ancien français, *que* d'inégalité alterne avec *comme* d'égalité. Il n'y a pas de raison à voir en l'une une forme pronominale et en l'autre la conjonction.

-jusqu'à nos jours, il est possible d'avoir des comparatives à l'infinitif. Or une des particularités de la conjonction *que*, mise en évidence par Kayne, 1975, est qu'elle est impossible devant un infinitif, dans les complétives

*\*Je souhaite que partir*

et dans les relatives à pronom réduit, assimilé par lui à la conjonction:

*Je cherche quelqu'un à qui parler*

*\*Je cherche quelqu'un que photographeur*

Il ne s'agit pas ici de prendre argument des comparatives elliptiques, dans lesquelles le complément à l'infinitif peut n'être qu'un complément partiel:

*Rien n'est plus douloureux que de se taire quand on sait qu'on a raison*

(Sandfeld,p134)

=...*qu'il n'est douloureux de se taire...*

Il y a d'autres comparatives dans lesquelles la reconstruction de phrases elliptiques est exclue:

*Renaud faisait plus que penser*

avec *plutôt que*:

*Plutôt que de le calmer, cette remarque renforça sa colère*

avec *autre*:

*J'étais trop souffrant pour autre chose que les regarder*

(Sandfeld,p136)

avec *mieux*:

*Je n'ai rien de mieux à faire que de rester*

*Je ne demande pas mieux que de vous aider*

Si toutes ces constructions relèvent bien de la syntaxe des comparatives, le *que* ne peut y être confondu avec la conjonction des complétives, ni même avec le *que*-non sujet des relatives: il s'agit d'une forme "pronominale" distincte, dont l'occurrence était autrefois plus large puisqu'on trouvait de semblables constructions dans les temporelles de type *avant que*, constructions que j'assimile pour ma part à des comparatives:

*Auparavant que d'en venir à cette question, il faut convenir.*

(Haase,§138)

*Avant que nous lier, il nous faut mieux connaître.*

(Spillebout, 289)

*Moi, renoncer au monde avant que de vieillir!*

(idem)

Exemples actuels:

*M.Pasqua a choisi d'investir dans une université privée. Un centre qui, avant que d'être ouvert, suscite bien des envies!*

(Le Monde, 8-7-94,p13)

*Il faut qu'il existe d'abord une France, avant que de créer une Europe mythique*  
(Le Pen, Fr.Inter,10-4-94,8h20)

La même construction se retrouve encore avec à moins que:

*A moins que d'être fou, il est impossible d'agir ainsi*

Il est vrai qu'il s'agit toujours de constructions relativement marginales: on ne peut dire:

*\*Pierre boit plus de vin que de boire d'eau*

mais peut-être est-ce parce que les conditions d'occurrence pour une subordination infinitive sont ici exclues.

#### 4. Les deux pro-adverbes *que*.

Si on revient maintenant sur les constructions d'égalité, on y trouve aussi marginalement et dans des constructions anciennes un emploi de *que* irréductible à la conjonction, qui pourrait donc être l'adverbe de degré des exclamatives, variante de *comme*, *combien*:

*Comme/que c'est beau!*

*Combien/qu'il a dit de sottises!*

En témoignent des constructions rares ou vieilles avec l'infinitif, pas strictement comparatives mais construites et sur une quantification, et sur une corrélation:

*Je ne suis pas si cuistre que de préférer des phrases à des êtres* (Grevisse,§2664)

*Il ne dormoit point et dévorait ceux qui étaient assez téméraires que d'en approcher*

(Haase)

*Je ne suis plus assez naïf que de parler de l'année*

(Grevisse,§2665)

ou encore dans cette construction belge (Grevisse)

*Il a trop de bon sens que pour agir ainsi*

Tous ces *que* font penser à des *comme* "de degré", corrélés à l'adverbe de degré.

Nous supposons donc ceci:

*En position QU-, les comparatives et assimilées comportent comme, sans antécédent, ou un pronom adverbial que avec antécédent; dans la position interne de conjonction, elles comportent aussi la conjonction que si le temps est fini, de si la construction est à l'infinitif. Dans les constructions à temps fini, c'est le paradigme de conjonction (celle-ci étant accordée au terme QU-) qui est utilisé.*

Mais alors qu'en est-il de la différence entre égalité et inégalité, exprimée clairement dans de nombreuses langues par des conjonctions différentes? Je supposerai qu'ici aussi, la réduction uniforme à *que* masque en français une différence, qui réapparaît ailleurs: dans le *ne* explétif dépendant de la construction d'inégalité. En un sens, à *que=comme*, s'oppose le constituant discontinu des constructions d'inégalité, *que...ne*, que j'analyse comme un *comme* négatif, un *comme* ayant partiellement incorporé une négation.

On remarquera que le parallélisme subsiste entre *comme* et les constructions d'inégalité, dans des phrases du type suivant:

*Pierre est riche comme personne ne l'est*

*Pierre est plus riche que personne ne l'est*

La différence essentielle étant que la négation est "libre" dans la phrase en *comme* -il lui revient de marquer l'inégalité- alors qu'elle est liée et donc facultative dans la phrase en *que*. Elle reste cependant, dans l'économie des marques, la seule différence perceptible entre l'égalité et l'inégalité dans la subordonnée comparative elle-même.

Il y a donc, pour être complet, indépendamment du *que* conjonction, un *que* adverbe de degré équivalent à *comme*, (aujourd'hui d'occurrence limitée à des constructions marginales, dialectales ou archaïques en comparative, mais bien vivant dans les exclamatives) et un *que* combinant le précédent avec une négation.

On a donc les possibilités suivantes:

Antécédent d'égalité (QU-: *comme/que* (C: *que/de*(avec Vinf)(...))

Antécédent d'inégalité (QU-: *que (+Nég)* (C: *que/de (...ne...)*)

et dans les deux cas, si la construction de la subordonnée comporte un temps fini, QU-disparaît au profit de la conjonction en C, accordée.

Sans antécédent, une seule construction, avec ou sans négation en subordonnée (pour dénoter l'inégalité:

...(QU-: *comme* (C: *que (...ne pas/Ø...)*)

et dans ce cas, le maintien du terme QU- et l'effacement de C.

## 5. Les ellipses ont-elles une explication syntaxique? La fonction de marqueur de contraste/conformité.

Y a-t-il un lien entre le mode de subordination des comparatives et leurs propriétés? On sait que les comparatives ont une caractéristique singulière: celle de permettre des ellipses importantes et diverses dans la subordonnée, en ne reprenant pas les termes parallèles (même s'ils ne sont pas formellement identiques) à ceux de la principale. Ainsi, on peut se contenter de dire:

*Il a mieux mangé qu'hier*

construction dans laquelle ne subsiste que le terme en contraste, *hier*, avec une indication temporelle elle-même sous-entendue (*aujourd'hui*) dans la principale.

Il est évident que l'ellipse<sup>3</sup> n'a rien à voir avec la syntaxe de la subordination, puisqu'on la retrouve avec les juxtaposées, coordonnées, et dans les réponses, sous une forme assez proche semble-t-il:

*Pierre a mangé énormément aujourd'hui!*

*-Hier aussi.*

Il me semble également exclu de supposer que les comparatives soient des coordonnées: en allemand, le verbe y est final, comme dans les autres subordonnées. En français, seule la principale peut être l'objet d'une question (inversion complexe):

*Paul a-t-il mangé aussi vite que Marie a(\*-t-elle) bu?*

Les ellipses ne provenant pas de la relativation elle-même, la seule solution est donc de considérer qu'elles sont liées au sémantisme des comparatives comme des coordonnées, donc à l'utilisation de marqueurs de la famille de *aussi, comme*, ou de *plus, moins*, qui dénotent la conformité ou la différence, avant d'être utilisés comme des supports de

<sup>3</sup> Elle est distinguée de l'absence obligatoire d'adverbe ou d'adjectif corrélatif au terme QU- dans Allaire; cf. aussi Zribi-Hertz.

coréférence ou de non-coréférence des degrés ou des quantités. En quelque sorte, la relativation fondée sur la coréférence ne s'applique pas exactement aux comparatives: ce n'est qu'indirectement que des termes signifiant la conformité (*comme, le même*) ou des oppositions de toute sorte (*autre, plus, moins, plutôt*) deviennent dans certains cas des équivalents de marqueurs de degrés (qu'on retrouve morphologiquement dans *tant* par exemple), marqueurs utilisés dans la relativation appliquée aux comparatives. C'est ce que montre la distinction morphologique qui subsiste dans diverses constructions, par exemple avec *combien: comme+bien* (quantité, intensité); anglais "*how much*", allemand *wieviel* entre la conformité et la quantité.

En somme, ce sens dénoté distingue les marqueurs de comparatifs de ce que seraient de simples quantifieurs fondant la subordination corrélatrice sur la seule coréférence des quantités, des degrés ou des propriétés. Et ce n'est pas toujours au niveau du corrélateur supérieur que se situe cette particularité: ainsi, *tel* n'indique rien d'autre qu'un propriété, base d'une possible relation de coréférence, dans les comparatives en *tel que*. On doit en revanche situer cette propriété sémantique: la dénotation d'une conformité, dans le corrélateur inférieur, *comme* ou un terme dérivé de *comme*, selon l'analyse ci-dessus.

Cette explication forcément sommaire permet en fait d'aller plus loin dans l'analyse des comparatives: dans certains cas, il faut distinguer entre le rôle quantitatif assumé tant bien que mal par *plus, moins* etc...et le rôle de simple marqueur de disparité, qu'on trouve dans un exemple comme:

*Il crie plus qu'il ne parle*

= *Il crie plutôt qu'il ne parle*

C'est moins une affaire de degré qu'un affaire d'exactitude. Le rôle de l'adverbe comparatif apparaît mieux encore dans:

*Il est téméraire plutôt que courageux*

Dans ce cas, *plus* peut remplacer et l'adjectif (marquant un degré) et le marqueur de disparité:

*Il est plus que courageux*

(si on admet que *téméraire* est bien un degré supplémentaire dans une échelle du courage)

Autre exemple: le rôle de *autre* dans la seconde des deux phrases suivantes:

*J'ai encore Pierre et Paul comme amis, plutôt que seulement Jean et Georges*

*J'ai d'autres amis que (seulement) Jean et Georges*

où l'on voit que *autre* permet de signifier à la fois et l'opposition et la référence à l'identité qui est l'objet de l'assertion.

Nous supposons donc ceci:

*Les marqueurs comparatifs dans la principale (les corrélateurs supérieurs) permettent d'asserter à la fois une valeur (degré, identité, etc...) et la conformité ou la disparité en référence à une autre valeur. De ce fait, les corrélateurs inférieurs doivent aussi cumuler deux fonctions: marquer une valeur (on a parlé dans la première partie d'une échelle de quantité ou de degré, représentée par un index dans le spécifieur de Comp) mais aussi marquer la conformité ou la disparité, en référence à la même valeur.*

Il y a alors un autre type d'emploi possible: celui dans lequel la valeur de référence elle-même, au lieu d'être non réalisée (seulement représentée par un index vide dans le complémenteur) est posée en subordonnée, comme complément du terme introducteur. Dans ce cas, on échappe totalement à la syntaxe par relativation; la conjonction ne joue plus que le rôle de marqueur de conformité ou dissemblance:

*Il pèse plus que 100kg*

*J'ai d'autres amis que Jean et Georges*

On supposera que l'introducteur du complément reste l'un des adverbes "de degré" supposés dans la première partie, réduit à être le corrélateur inférieur de la disparité (*pas comme*). Il n'y a pas en français, contrairement à l'anglais, d'utilisation de ce type avec l'égalité:

*\*il gagne autant que 20 000F par mois*

Dans ce type de phrases, il n'y a pas d'ellipse en subordonnée, mais plutôt mise en facteurs communs de la principale et construction d'un terme complexe, comme dans les négations contrastives:

*Il pèse 110, et non 100, kg*

On peut donc préciser notre hypothèse: la comparative comporte un marqueur de similitude, ou de disparité (ce même marqueur pouvant prendre un sens négatif), qui permet de supprimer de la subordonnée tout ce qui n'est pas différent de la principale.

Cette suppression se fait de deux façons très différentes:

-dans les comparatives construites sur le schéma de la relativation, l'ellipse du degré ou de la quantité base de la corrélation est obligatoire, faisant partie du principe même de la construction de la comparative; on peut dire que ce terme est représenté (sans être jamais dénoté directement) par le corrélateur inférieur. Il est encore possible de ne pas réaliser dans la subordonnée tout terme identique à un terme de la principale (ou reconstituable à partir de celle-ci) en ne laissant subsister que les termes en contraste.

-dans les compléments de comparaison où figure la quantité ou le degré base de la référence, le matériel grammatical de la construction comparative (corrélateurs supérieurs et inférieurs) n'est utilisé que pour sa signification de marque de conformité/disparité; il n'y a pas de subordonnée exprimable, mais construction d'un complément complexe du verbe principal, complément basé sur une opposition entre l'introducteur et le complément de quantité.

## Conclusion

Je tirerai quatre conclusions à cette investigation rapide:

1)-les comparatives sont des corrélatives construites soit sur le schème de la relativation, soit sur celui de la mise en facteurs communs de la principale (sur une base énonciative de deux phrases).

2)-il y a deux adverbes de comparaison corrélateurs inférieurs **que**: =*comme*; =*pas comme/comme (ne) pas*. Ces adverbes, dans le spécifieur du Comp, sont soit effacés au profit de la conjonction, soit présents, obligatoirement lorsqu'il y a une infinitive comme complément, ou lorsque la construction est la construction contrastive.

3)-l'adverbe de comparaison corrélateur inférieur cumule deux fonctions: support d'un degré ou d'une quantité (dans la construction à relativation), marqueur de conformité ou de dissemblance (seule fonction dans la construction contrastive)

4)-les ellipses sont dues à la fonction de marqueurs de conformité ou de dissemblance des termes comparatifs.

## Références.

ALLAIRE, Suzanne, 1977: *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, thèse de Rennes-2 (diffusion Lille-3 et Champion, 1982).

BAUCHE, Henri, 1929: *Le français populaire*, Payot, Paris.

BONNARD, Henri, 1978: Articles de grammaire et de linguistique du *Grand Larousse de la Langue Française*, Larousse, Paris.

CHIFFLET, Laurent, 1659: *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Anvers.

- GREVISSE , Maurice, 1980: *Le bon usage*, 11e éd., Duculot.
- HAASE, A.1965: *Syntaxe française du XVIIe siècle*, 5e éd.,Delagrave.
- JONAS, Pol,1971: *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- KAYNE, Richard S., 1975: "French relative que", *Recherches linguistiques*, Université de Paris-VIII,2, 40-61 et 3, 27-92.
- KUPFERMAN, Lucien, 1985: "Note sur dont, de qui, de quoi, duquel", *Recherches Linguistiques*, Université de Paris-VIII, 13, 5-32.
- MULLER, Claude, 1983: "Les comparatives du français et la négation", *Linguisticae Investigationes*, VII-2, 271-316.
- MULLER, Claude,1991: *La négation en français*, Droz.
- RIVARA, Robert, 1990: *Le système de la comparaison*, Ed. de Minuit.
- SANDFELD, Kraus, 1977: *Syntaxe du français: les propositions subordonnées*, Droz.
- SPILLEBOUT, Gabriel: *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*, Picard.
- ZRIBI-HERTZ, Anne,1985: "L'ellipse zeugmatique et le principe de récupérabilité", *Linguisticae Investigationes*, IX-1, 131-165.